

# Conseil municipal du 24 février 2023

L'an deux mil vingt-trois le 24 février à 20h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme Isabelle DUGELET, maire.

**Présents** : DUGELET Isabelle, VAGINAY Laurent, CHARLES Ghislain, MONCORGÉ Philippe, MAGUET Natacha, POLLOCE Florent, NARBOUX Stéphanie, DESPORTE Julien, DELETRE Joffrey,

**Absents excusés**: VERMOREL Michaël, COMTE Coralie, POINAS Clarisse, FERAILLE Marcel,

3 pouvoirs : VERMOREL Michaël à DESPORTE Julien,  
COMTE Coralie à DUGELET Isabelle,  
POINAS Clarisse à VAGINAY Laurent,

Secrétaire de séance : CHARLES Ghislain

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour Notification du marché, projet Lardet,  
Demande de subvention DETR  
Devis à valider  
Vente d'une parcelle

## 1. Périscolaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention signée avec l'association « les Touchatous » et les engagements de chacune des parties concernant le service périscolaire.

Dans le cadre de cette convention d'objectifs et de financement, il est précisé que la commune de LA GRESLE facturera chaque année les dépenses de personnel et de frais de fonctionnement au périscolaire.

Pour l'année 2022, la commune a versé deux acomptes de 10 000 Euros, et les acomptes de 40 et 30% ont été facturés et versés, le solde peut donc être établi.

Total frais annuel du périscolaire	67 868.88
1 <sup>er</sup> acompte, payé	28 133.94
2 <sup>ème</sup> acompte, payé	21 100.45
<u>Solde 2022 à payer</u>	<u>18 634.49</u>

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

- . approuvent la facturation du solde communal 2022, suivant convention, d'un montant de 18 634. 49€,
- . autorisent Mme le Maire à signer tous documents nécessaires.

Isabelle Dugelet en profite pour évoquer l'arrivée d'Anne-Elodie Villemagne qui remplace Pauline Démure, directrice administrative et financière du service périscolaire, durant son congé maternité et ce jusqu'au vacances d'été.

## 2. Lardet,

Laurent Vaginay, 1<sup>er</sup> adjoint prend la parole et expose aux membres du conseil la procédure d'appel d'offres pour le projet de la friche Lardet.

Cinq entreprises ont déposé un dossier de manière dématérialisée :

- Cyril Delombre TP,
- Bajat Déconstruction,
- Arnaud Démolition,
- Chiaverina,
- TP du Jarez

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 10 février 2023 afin de procéder à l'analyse des offres. Après analyse et contrôle du cabinet Réalités, il apparaît que l'entreprise Arnaud Démolition a présenté l'offre la mieux notée pour un montant de 122 906 € HT. La note étant répartie à 50% sur des critères techniques et 50% sur des critères financiers.

### NOTIFICATION DU MARCHE

Madame le Maire propose donc au conseil municipal d'attribuer le marché relatif au désamiantage, dépollution, démolition de l'ancienne usine Lardet, phase 1 à l'entreprise Arnaud Démolition pour un montant de 122 906 € HT.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

**Après en avoir délibéré,**

- **Approuve le choix de la commission d'appel d'offres,**
- **Autorise Mme le Maire à signer le marché et toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,**

**Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.**

Isabelle Dugelet en profite pour évoquer l'avant-projet définitif et les augmentations de ce dossier. En effet, le projet Lardet, c'est environ 38% d'augmentation depuis les premières estimations de 2020.

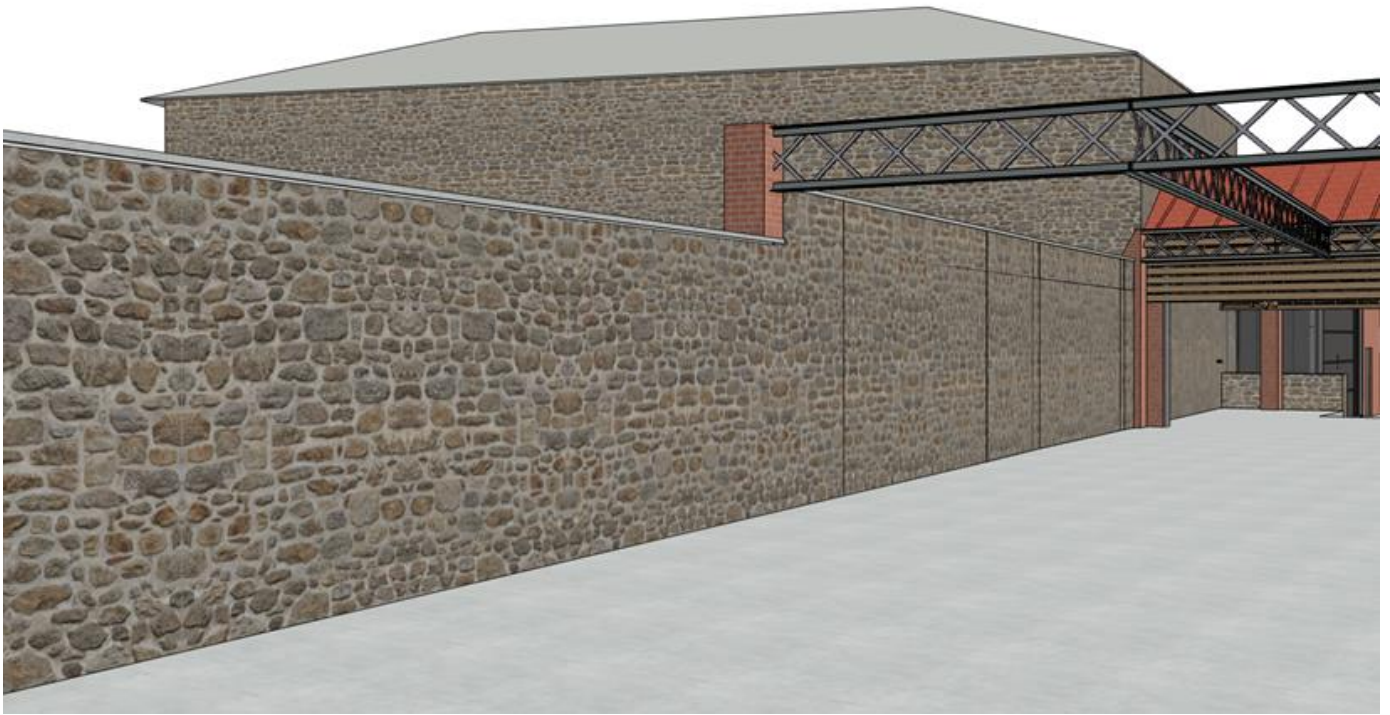
L'appel d'offres pour la seconde phase, reconstruction et aménagement sera prochainement déposé sur la plateforme du département de la Loire. Comme lors de la 1<sup>ère</sup> phase, un délai de 6 semaines sera possible pour répondre. Le bureau Réalités nous accompagnera pour l'analyses des offres.

### Déconnexion eaux pluviales

Une étude sera réalisée pour déconnecter les eaux pluviales de l'entreprise du site.

### Murs de clôture

Un débat s'est engagé sur la hauteur des murs de clôture entre la propriété Clauzel et la friche. A l'unanimité, les élus souhaitent que le mur s'aligne à la toiture du préau adjacent, avec une rupture au niveau de la poutre métallique.



Isabelle Dugelet évoque la dernière demande de subvention. Comme évoqué précédemment, la 1<sup>ère</sup> phase de désamiantage, dépollution, démolition va débiter prochainement.

La 2<sup>ème</sup> phase, construction et aménagements, en juillet 2023. Une demande de DETR, Dotation de l'Etat aux Territoires Ruraux est possible, compte tenu de l'évolution des dépenses.

**Le plan de financement prévisionnel de la seconde phase est le suivant :**

Dépenses prévues au 22 février 2023	Hors Taxes	Recettes prévisionnelles		
Maitrise d'œuvre	33 830	DSIL	184 225	Accord 2022
Aménagements paysagers	236 192	Département	105 272	Accord 2021
Constructions (APD)	424 804	DETR	145 913	21 %
		Région	120 451	Demande en cours
		Autofinancement commune	138 965	20 %
<b>Total Hors Taxes</b>	<b>694 826</b>	<b>Total recettes</b>	<b>694 826</b>	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré,

- Approuve le programme et le plan de financement ci-dessus,
- Charge madame le Maire de sa réalisation,
- Autorise Mme le Maire à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération,
- Charge madame le Maire de solliciter l'aide de l'Etat pour l'octroi d'une subvention, dans le cadre de la DETR, Dotation de l'Etat aux Territoires Ruraux.

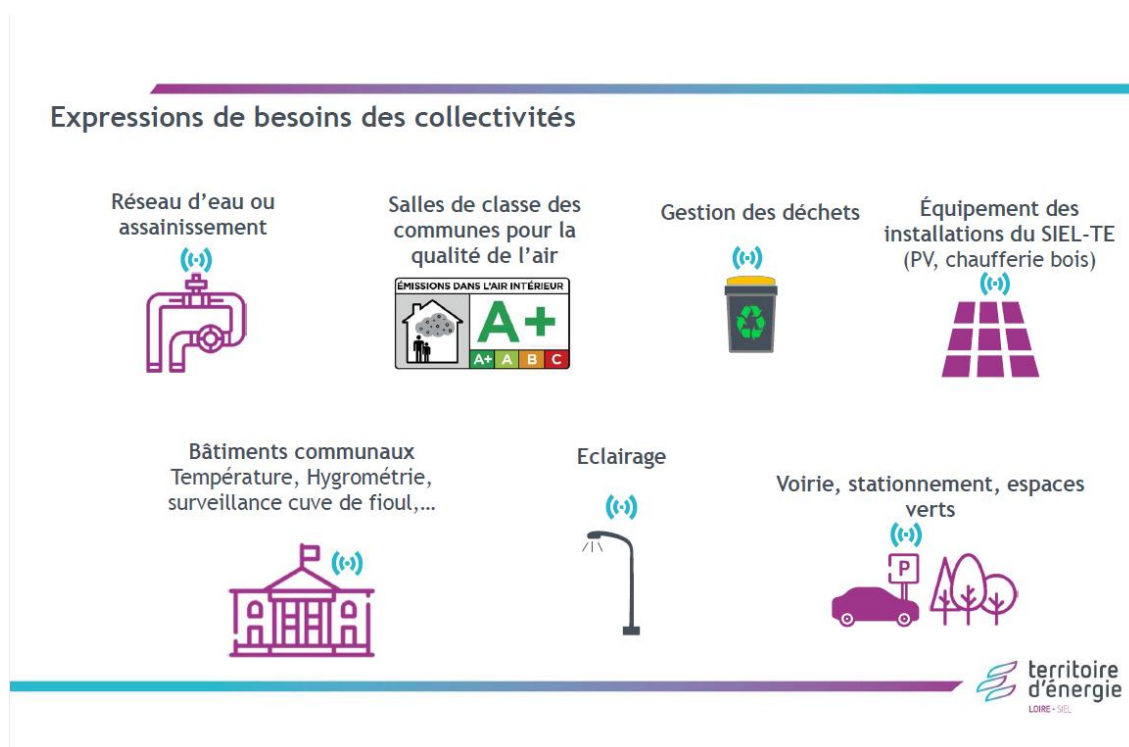
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023.

### 3. SIEL, Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire

#### ROC42, Réseau d'Objets connectés

##### Implantation horloge connectée,

Dans le cadre du plan de relance transition énergétique – Eclairage public intelligent à destination des communes rurales, le SIEL ayant la compétence éclairage public propose la possibilité d'installer des horloges connectées dans les armoires d'éclairage public de la commune. Laurent Vaginay a participé dernièrement à une réunion sur la mise en œuvre de cette opération. La commande à distance sera effectuée par le chargé d'exploitation. Plus réactif, adapté à nos besoins, c'est une aide au quotidien qui peut constater une consommation anormale ou trop élevée. Ces équipements permettront plus de souplesse dans la gestion de l'éclairage public. Elles seront installées gratuitement par le Siel.



##### Relevés de températures école

Le SIEL a également proposé la possibilité de mener une campagne de mesure de températures sur l'école. Les enregistreurs ont été déposés le mercredi 25/01 à 10h durant 2 semaines.

Le SIEL est un allié important, il nous aide à réaliser des économies en matière d'énergie.

#### **4. Personnel**

##### Adhésion à la convention 2023/2026 avec le CDG 42

Madame le Maire explique que le centre de gestion qui nous accompagne pour le personnel a proposé un projet de convention pour une durée de 4 ans, afin d'accomplir des prestations payantes afférentes à l'établissement des dossiers retraite, des permanences dans la collectivité,.....etc. La dépense n'est facturée qu'en cas d'utilisation du service.

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré approuvent la proposition.**

##### Création d'un poste

Madame le Maire expose à l'assemblée que conformément au Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique (en date du 27 janvier 2023 pour ce dossier).

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps et compte tenu du départ de la secrétaire titulaire en place, il convient de supprimer l'emploi d'adjoint administratif à temps complet et de créer un emploi de d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au service administratif à compter du 01 mars 2023 pour le poste de secrétaire de mairie. Le tableau des emplois sera donc modifié en conséquence.

#### **5. Budget**

##### M57, règle de fongibilité

Une généralisation de la nomenclature M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1<sup>er</sup> janvier 2024. La commune de la Gresle a fait le choix d'adopter cette nouvelle norme comptable pour son budget principal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, délibération n°54-2021 du 22/10/2021.

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance. Madame le Maire précise qu'il est nécessaire chaque année de reprendre une délibération pour autoriser le maire à utiliser la règle fongibilité.

**Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés:**

- **Autorise M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitres à chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections**
- **Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

## Budget assainissement

Madame le Maire, rappelle à l'assemblée que pour la gestion de son réseau d'assainissement public, de sa station d'épuration à boues activées et de sa station de relevage dite « St Jean », la commune de La Gresle avait une délégation de service public depuis 2010. A échéance en 2022, elle est assurée par l'entreprise SUEZ désormais en marché de « prestations de services » jusqu'au 31 décembre 2026.

La commune de La Gresle a étudié le mode de gestion le plus adapté, dans l'attente du transfert de la compétence « assainissement » à Charlieu Belmont Communauté, au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Madame le Maire explique qu'en 2022, délibération n°01-2022, la commune a décidé de verser 4 000€ du budget général au budget assainissement pour la gestion des eaux pluviales. Compte tenu des obligations financières de la commune, elle propose de ne plus abonder le budget assainissement depuis le budget général pour l'année 2023 et suivantes.

**Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré valident cette décision,**

## Validation d'un devis

Madame le Maire informe que des travaux sont nécessaires à l'étang du château pour préparer le terrain afin de déposer les déchets suite à la démolition du site Lardet.

Isabelle Dugelet présente le devis de la société TP Sébastien VAGINAY pour un montant de 850, 00 € HT,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **Approuve le devis de l'entreprise TP Sébastien VAGINAY et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.**

## **6. Communautés de communes**

Madame le Maire, évoque à l'assemblée le plan façade. Dans le cadre du programme petites villes de demain, et sur la dynamisation des centres bourgs, Charlieu Belmont Communauté souhaite travailler sur l'esthétisme de ses centres bourgs et des entrées via un plan façade.

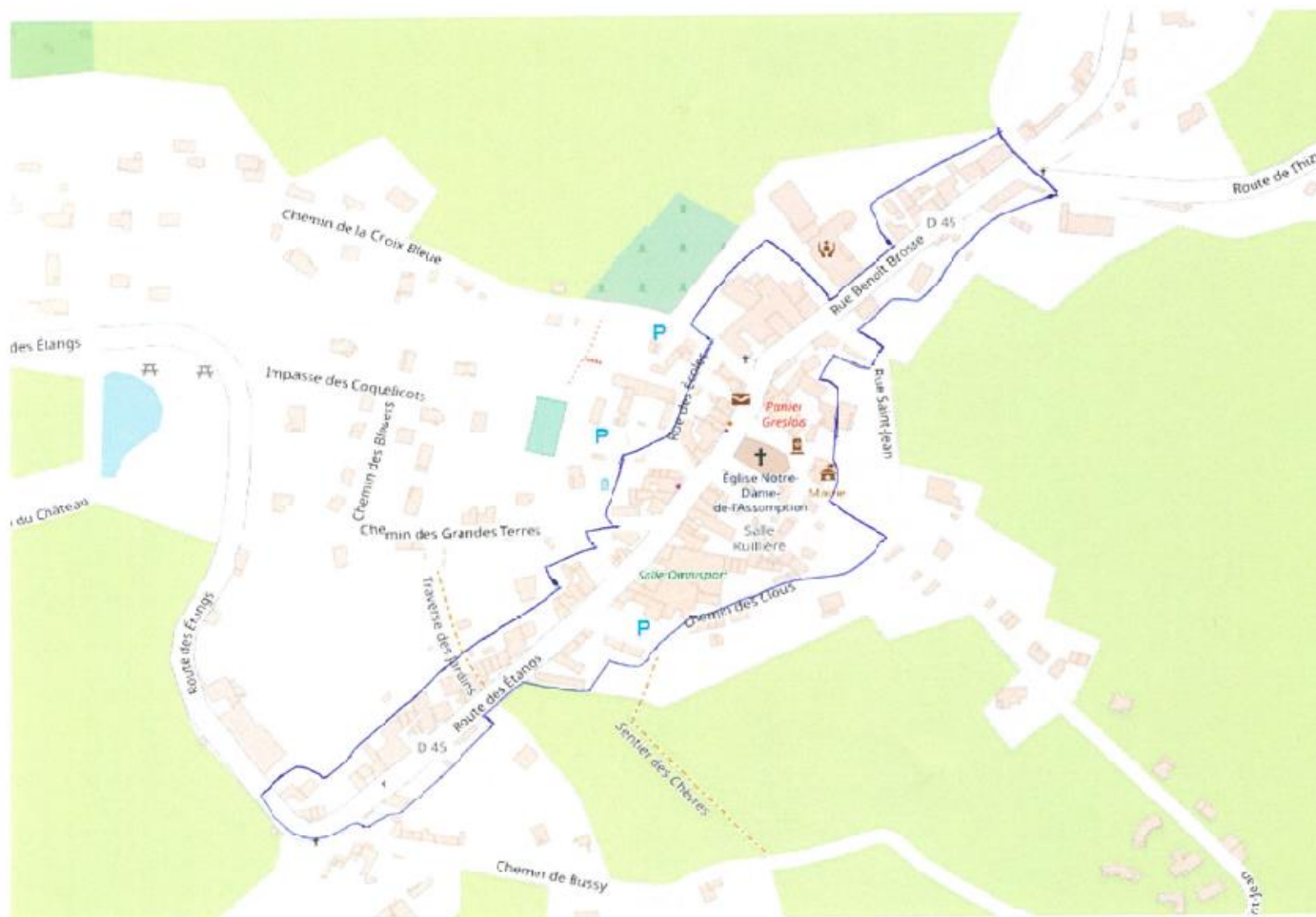
Ce plan façade s'inscrit donc dans une stratégie plus générale d'accroissement de l'attractivité des centres-bourgs du territoire. De fait, une entrée et un cœur de bourg disposant de façades rénovées pourront doper l'attractivité immobilière, économique/commerciale, touristique, ainsi que le cadre de vie des communes du territoire.

Ce plan façade aura pour but d'encourager les rénovations extérieures d'immeubles et de maisons en centre-bourg par le versement d'une aide financière qui pourrait s'élever à environ 20% du montant total des travaux sous limite d'un plafond d'aide par dossier.

Afin d'avoir une action plus efficace et plus ciblée, le plan façade pourra disposer de périmètres d'application propres à chacune des communes du territoire. Ces périmètres localisés dans les centres anciens des communes et les entrées de bourg, permettront de cibler l'action sur des zones visibles et à forts enjeux.

Des premiers périmètres ont été dessinés pour chaque commune. Ces périmètres obéissent à plusieurs règles :  
-Zone de centre-bourg, -Ancienneté du bâti et - Entrée de bourg.

Isabelle Dugelet présente le plan pour la commune.



## 7. Voirie

### Assistance technique du Département, suite rendez-vous du 22 février

Isabelle et Ghislain ont reçu le Département de la Loire, Sylvain Portier, contrôleur Ingénierie du Pôle Aménagement et Développement Durable/ Direction des Services Territoriaux afin de travailler sur les abords et le contournement de l'école, et la mise en place de signalétique.

Deux propositions de circulation vont être proposées.

### Demande d'achat d'une parcelle,

Mme le maire informe que l'indivision Lagresle a constaté lors de la vente de leur bien chemin du Châtaignier qu'une véranda a été construite sur le domaine public. Elle sollicite la commune pour l'acquisition de cette petite parcelle de terrain de 19m<sup>2</sup> environ.

Ainsi, Mme le maire propose d'accepter la régularisation de la situation et que le conseil municipal définisse les modalités (prix et conditions).

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **Accepte la vente de la parcelle pour 200€, prix forfaitaire,**
- **Dit que tous les frais liés à cette vente seront supportés par l'acquéreur, géomètre, notaire, ou autres,**
- **Charge Mme le maire ou son 1<sup>er</sup> adjoint de la signature de l'acte notarié et de tous documents liés à ce dossier.**

## 8. Vie associative

### Demande de subvention

Madame le Maire expose au Conseil Municipal une demande de subvention, de l'Amicale boules. Cette association présente sur la Gresle depuis de nombreuses années, ne bénéficie pas d'une salle communale. En effet, elle joue sur un terrain privé. Comme les deux années précédentes, celle-ci sollicite une subvention. Association emblématique, qui anime le village, il est donc important de la soutenir et de la féliciter pour la reprise des manifestations.

**Le conseil propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 200€, ce montant est validé.**

## 9. Divers

Madame le Maire évoque l'entraînement de la gendarmerie dans les locaux de la friche. Ils ont apprécié le site et reviendront prochainement avant la démolition.

Stéphanie Narboux évoque l'association « Les Petits Bouchons ». En effet, lors de manifestations, de l'argent a été récolté au profit de cette association. Une cérémonie sera donc prochainement organisée en compagnie des enfants du CME, conseil municipal des enfants qui ont contribué.

Lors du dernier CME, le sujet était les actions à mener pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets et de mégots et la mise en place de nouvelles poubelles dans le bourg. Il a été délibéré la mise en place de nouvelles poubelles à l'aire de jeux de la zone de loisirs du château et à proximité de l'école.

Julien Desporte, conseiller délégué en charge de la voirie et Isabelle Dugelet remercie l'entreprise Narboux pour le déneigement et le changement du caoutchouc sur la lame du tracteur.

Un éclaircissement de la plantation communale de la Raison aura lieu prochainement. Les arbres abimés ou en surnombre ont été marqués. Le bois sera vendu au profit de la commune pour un montant de l'ordre de 4 900.00€

**Fin du conseil municipal à 23h40  
Prochain conseil mercredi 08 mars 2023, 20h00**